



N° 04-2019

**COMPTE - RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 1er Juillet 2019
20h00**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le PREMIER JUILLET, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

MM, Mmes les conseillers municipaux dont les noms suivent :

M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, M. Jacques AUBRETON, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Aby SCHAFFER, Mme Christiane MEACCI, Mme Marie GROULT, M. Juan DE LA HORRA, M. Olivier GALERAN, Mme Inès DURAND-GASSELIN, M. Christophe DUPONT.

Absents : Mme Françoise BOUGARD, Mme Laurence HORY, M. Didier GOUESSE, M. Eric BEDOUET.

A été élu secrétaire de séance : M. Christophe DUPONT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Etude de faisabilité du lotissement de Beaulieu
- Recensement de la population
- Attribution d'une subvention au comité des fêtes
- Contrat d'entretien des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Finances :

- Révision du contrat de fourniture de gaz
- Suppression de la Régie de recettes
- Fixation du prix des loyers au 1^{er} juillet 2019

Intercommunalité :

- Versement à la CCPF de la somme de 51 600 € (partie de la soulte perçue suite au départ de la commune de la CDC Sud Sarthe)
- Délibération définissant le montant et la durée de l'amortissement lié au versement de la somme de 51 600 € à la CCPF
- Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2019
- Demande de Fonds de concours à la CCPF pour les travaux d'aménagement du bureau de la mairie et des toilettes de l'école

Travaux :

- Information sur les travaux en cours
- Installation de la fibre à la mairie et à l'école

Cantine :

- Fixation du prix des repas à la cantine au 1^{er} septembre 2019
- Mise en place d'animations pendant la pause déjeuner à la cantine

Enseignement :

- Achat de matériel informatique
- Compte rendu du conseil d'école
- Questions diverses

Révision du contrat de gaz :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le contrat de fourniture de gaz de l'école afin d'en réduire le coût. La proposition faite par Primagaz est la suivante :

Engagement sur 5 ans avec un prix fixe de 740 € HT/tonne garantie 24 mois (prix appliqué après la période des 24 mois : 1237,15 €) – abonnement annuel d'un montant de 100 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Suppression de la régie de recettes :

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2014 instituant une régie de recettes pour Photocopies, locations Salle des Fêtes, tables et chaises, concessions cimetière

- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de cette régie

Considérant que la régie de recettes ne fonctionne plus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de supprimer la régie de recettes précitée à compter du 1^{er} septembre 2019.

Fixation du prix des loyers au 1^{er} juillet 2019 :

Conformément au décret n°2005-1615 du 22 décembre 2005, il appartient au Conseil Municipal de réviser les loyers des logements communaux annuellement au 1^{er} juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2019 (129,38) ce qui représente une hausse annuelle de 1,70%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer une hausse de 1,70% sur les loyers communaux à compter du 1^{er} juillet 2019 se traduisant de la manière suivante :

Adresse logement	Montant loyer révisé au 1 ^{er} juillet 2019	Montant loyer au 1 ^{er} juillet 2018
19 bis rue principale	517,42 €	508,78 €
19 ter rue principale	376,67 €	370,38 €

Versement d'un Fonds de Concours à la CCPF relatif au financement de la fibre :

- Vu la délibération DAG190117D006 du 17 janvier 2019, du Conseil Communautaire du Pays Fléchois portant confirmation du plan de déploiement de la fibre optique pour les communes de la Fontaine Saint Martin et Oizé auprès du syndicat mixte Sarthe Numérique

- Vu la délibération DAG190404D018 du 4 avril 2019, du Conseil Communautaire du Pays Fléchois approuvant le nouveau Contrat Territoire Innovant (CTI) avec le Département de la Sarthe et Sarthe Numérique et considérant que ce CTI prévoit une participation financière globale pour la Communauté de Communes de 2 522 000 € sur la période 2015-2022 et que cette contribution permet de financer l'ensemble du projet, soit 5 044 prises à 500 € l'unité

Considérant que lors de l'intégration des communes de la Fontaine Saint Martin et Oizé à la Communauté de Communes du Pays Fléchois, il avait été convenu que les deux communes compenseraient hors attribution de compensation les dépenses supportées par la Communauté de Communes pour financer le projet de déploiement de la fibre sur leurs communes respectives,

Considérant l'avancement de déploiement de la fibre sur le territoire de La Fontaine Saint Martin,

Considérant la délibération DAG190627D026 du 27 juin 2019, du Conseil Communautaire du Pays Fléchois demandant un fonds de concours à la commune de La Fontaine Saint Martin pour 51600 € (258 prises x 40% x 500 €),

Il est demandé au Conseil Municipal de La Fontaine Saint Martin de se prononcer sur le versement du Fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour 51 600 € correspondant au financement du déploiement de la fibre sur territoire communal.

Considérant l'ensemble des éléments ci-dessus exposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour 51 600 €
- Dit que cette dépense est inscrite au budget principal 2019 article 204111

Délibération définissant la durée d'amortissement pour Fonds de concours :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la comptabilité publique les fonds de concours sont amortissables.

Considérant la délibération 34 2019 du 1^{er} juillet 2019 du Conseil Municipal, autorisant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour 51 600 € dans le cadre du financement de la fibre, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la somme versée soit amortissable sur une durée de 10 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la durée d'amortissement de ce fonds de concours sur 10 ans.

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes – Répartition du reversement entre l'EPCI et ses communes membres pour 2019 :

Monsieur le Maire rappelle l'instauration à compter de 2012 du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes.

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2019, le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois est bénéficiaire à hauteur de 779 958 € et n'est plus contributeur.

Après concertation des communes, il est proposé une répartition dérogatoire libre pour la part bénéficiaire, soit :

- Conserver au sein de l'intercommunalité, 303 958 €, au titre de la part bénéficiaire
- Redistribuer aux communes au titre de la part bénéficiaire, équivalent pour la commune de La Fontaine Saint Martin à la somme de 14 196 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que soit redistribuée à la commune de La Fontaine Saint Martin, la somme de 14 196 € pour l'exercice 2019.

Demande fonds de concours à la CCPF:

M. le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite le versement du fonds de concours pour

- Les travaux de réfection des toilettes de l'école pour un estimatif de 7000 €
- Les travaux d'aménagement d'un bureau à la mairie pour un estimatif de 7000 €

Travaux en cours :

- Les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier côté droit de l'église ainsi que l'ouverture du mur donnant sur le city stade doivent débuter en septembre
- La rénovation des toilettes de l'école est programmée également en septembre

Prévisions :

- Vérification des VMC
- Peinture des candélabres
- Lancement d'un appel d'offre relatif à la rénovation de l'éclairage public

Information DETR :

Le Maire rappelle que suite à la demande de subvention DETR faite cette année pour les travaux d'éclairage public, le montant attribué à la commune se monte à 30 000 €.

- Les travaux d'installation de la fibre à la mairie et à l'école sont programmés cette semaine

Achat matériel informatique :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter du matériel informatique (tableau numérique) pour l'école primaire. Le montant estimatif de cet équipement est de 8600 € HT. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'achat de ce matériel.

Tarif des repas pris à la cantine scolaire à la rentrée 2019 :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2019 :

✓ Le repas enfant : 3,55 €

✓ Le repas adulte : 5,10 €

Animation pendant la pause déjeuner à la cantine scolaire :

Monsieur le Maire propose qu'un temps d'animation pour les enfants soit mis en place sur le temps de midi (12 h15 – 12 h 45) à la cantine scolaire. Les trois thèmes seraient les livres, les jeux de société et le sport (rotation sur trois semaines). Les enfants volontaires pourraient participer à ces animations.

Le financement de ces heures est subventionné par la CAF (0,50 € par enfant et par heure). Il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation à raison de 8 h hebdomadaire à partir du 2 septembre prochain.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et charge M. le Maire d'effectuer les démarches de recrutement d'un agent.

Compte-rendu conseil d'école :

Madame Bretignol donne lecture à l'assemblée du compte rendu du conseil d'école du 20 juin 2019 :

Les horaires de l'école restent les mêmes. Les TEP auront toujours lieu le lundi après-midi avec un fonctionnement par niveau d'âge et non pas par classe.

Une classe fermant à la rentrée, les trois classes seront réparties selon les niveaux suivants :

- PS, MS, GS

- CP, CE2

- CE1, CM1, CM2

Les 62 élèves répartis sont repartis comme suit : 1 PS, 4 MS, 10 GS, 9 CP, 8 CE1, 14 CE2, 10 CM1, 6 CM2

Une remarque a été faite concernant l'accueil minimum en cas de grève des enseignants. Celui-ci n'a pas été assuré par la commune pour cause de manque de personnel.

Désaffectation d'une salle de classe et de la cour situées 1 Rue Principale :

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire à La Claire Fontaine de la commune de La Fontaine Saint Martin est actuellement composé de 4 classes et que du fait de la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2019, le bâtiment à usage de classe et la petite cour cadastrés section AB n°61, 1 Rue Principale n'auront plus d'utilité.

Il convient donc d'initier une procédure de désaffectation de ces locaux.

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter, en fonction des besoins du service public des écoles élémentaires et maternelles, les locaux dont la commune est propriétaire audit service public et de prendre les décisions de désaffectation de ces biens, après avoir recueilli l'avis du représentant de l'Etat.

Monsieur le Sous-Préfet de La Flèche, après consultation de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, a émis par courrier du 27 juin 2019 un avis favorable à la désaffectation de la salle de classe située 1 Rue Principale.

Il appartient au Conseil Municipal de prononcer la désaffectation de la classe 1 Rue Principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu l'avis favorable à la désaffectation de la salle de classe située 1 Rue Principale rendu par Monsieur le Sous-Préfet de La Flèche,

- Considérant que le bâtiment et terrain de l'école situés 1 Rue Principale n'auront plus d'utilité scolaire à la rentrée de septembre 2019,

- Décide la désaffectation de la salle de classe et de la cour situées 1 Rue Principale à compter du 1^{er} septembre 2019.

- Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

Terrain de Beaulieu :

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité relative au lotissement de Beaulieu (contexte de la commune, caractéristiques historiques de la commune, évolution urbaine de la commune, projets vers une revitalisation du cœur de bourg) ainsi que le plan de masse provisoire comprenant 29 logements.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Recensement de la population :

Le recensement de la population de la commune se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Monsieur le Maire propose de nommer Mme MEACCI coordonnateur communal. Un agent recenseur sera nommé fin 2019. Adopté.

Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes :

Dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique à La Fontaine Saint Martin le 22 juin 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € au Comité des Fêtes de La Fontaine Saint Martin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 300 € au Comité des Fêtes de La Fontaine Saint Martin.

Entretien des locaux communaux :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le contrat d'entretien des locaux communaux avec la société AD Nettoyage de Cerans-Fouletourte.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Questions diverses

Entretien du chemin piétonnier sur la RD8 :

M. DE LA HORRA signale que la végétation gêne le passage sur le chemin piétonnier de la RD8 et demande qui est chargé de son entretien. Monsieur le Maire lui indique de contacter la société Orbello Granulats.

Déchetterie :

Une convention concernant l'utilisation du service de la déchetterie de Oizé est à l'étude entre la commune et le Syndicat mixte du val de Loir.

Festival Les Affranchis :

Le festival des Affranchis 2019 aura lieu du 5 au 7 juillet 2019.

Deux représentations se dérouleront le vendredi 5 juillet dans la soirée à La Fontaine Saint Martin. Il est prévu que les bénévoles tiennent la buvette.

Fin de séance 21h45